

COMPTE-RENDU RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 16 Décembre 2020

L'an deux mil vingt et le 16 Décembre à 18h30,

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Noëlle RAINON, Maire.

Tous les membres du Conseil Municipal en exercice étaient présents à l'exception de Madame Martine BARRÉ et Monsieur Alain COLLIGNON, absents excusés.

Le Conseil Municipal, après étude et délibération, décide :

- D'accepter de recevoir à titre gratuit la parcelle ZC n°23 au lieu-dit "le Moulin à vent" de l'Association Foncière Intercommunale et d'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

- Suite à la validation des deux devis de la société JV Mairistem pour le remplacement du matériel informatique, la sauvegarde externalisée ainsi que le choix d'un pack communication, le Conseil décide de procéder au virement de crédits suivant afin de pouvoir régler les factures correspondantes :

- - 7 800.00€ à l'article 615231 « Entretien, réparations voiries »,
- + 7 800.00€ à l'article 2183 « Matériel de bureau et informatique » opération n°1076 « Achat matériel – Secrétariat de mairie ».

- De rembourser Madame Marie-Noëlle RAINON pour les frais avancés concernant l'achat des décorations de Noël à RETIF pour un montant de 524.39€ (sur présentation du ticket de caisse).

- De valider le devis de l'entreprise Menuiserie Christophe COTTE concernant les différents aménagements prévus à la Mairie notamment dans la petite salle de réunion et dans le secrétariat de mairie, pour un montant de 3 464.00€ HT, soit 4 156.80€ TTC.

- Suite à la validation du devis de l'entreprise Menuiserie Christophe COTTE, le Conseil décide de procéder au virement de crédits suivant :

- - 3 700.00€ à l'article 615221 « Bâtiments publics »,
- + 3 700.00€ à l'article 2135 « Installations générales, agencements » opération n°1076 « Achat matériel – Secrétariat de mairie ».

- D'accorder une subvention exceptionnelle de 4 500.00€ à la Section de Locale du SGV afin de financer une partie des travaux programmés dans le bâtiment situé Rue Crinque. Les crédits seront ouverts au budget 2021.
- De ne plus utiliser de désherbant dans les espaces publics et dans les vignes communales.

Séance levée à 19h45

Le Maire,
Marie-Noëlle RAINON